

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

⑭ Date de dépôt : 24.10.90.

⑮ Priorité :

⑯ Date de la mise à disposition du public de la demande : 30.04.92 Bulletin 92/18.

⑰ Liste des documents cités dans le rapport de recherche : *Se reporter à la fin du présent fascicule.*

⑱ Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑴ Demandeur(s) : PASCAL Léon, Victorin, Oswald — FR.

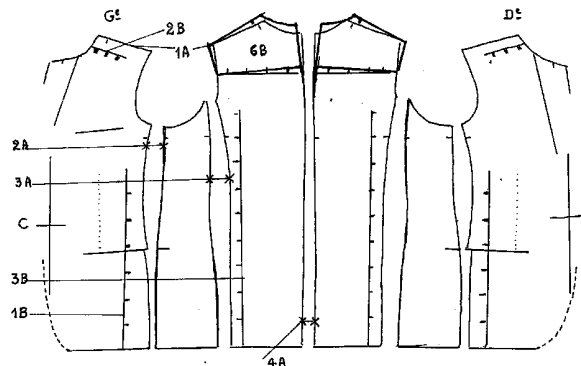
⑵ Inventeur(s) : PASCAL Léon, Victorin, Oswald.

⑶ Titulaire(s) :

⑷ Mandataire : Pascal-Mathieu Simonne.

⑸ Perfectionnements apportés aux procédés de coupe de vêtements par ajustements des Témoins d'essayage et des Patrons.

⑹ TEMOIN d'ESSAYAGE caractérisé par six Fentes mobiles (1B,2B,3B), prises dans le droit fil du tissu, aux épaules, au dos et aux côtés. Prise en compte sur le Patron Entier Développé des données du Témoin d'Essayage. Pour améliorer l'ajustement du Patron Entier Développé par rapport au Témoin d'Essayage, un Gabarit de Dos permet de régler le haut du dos de l'encolure aux omoplates, par application sur le Patron, et donne la nouvelle ligne de l'encolure, des épaules et des emmanchures. Le Patron Entier Développé, pré-réglé, est mis à la disposition du fabricant confectionneur pour être appliqué tel quel sur le tissu choisi.



DESCRIPTION

L'invention a pour objet de perfectionner l'ajustement des vêtements sur les personnes qui les portent, par des procédés de coupe et d'essayage qui permettent une plus grande précision, une plus grande facilité et rapidité dans l'exécution.

5 Cette présente invention fait suite à un brevet délivré le 11.08.69, déposé sous P.V. n°22.162, Bouches du Rhône - N°1.581.470 - Classification Internationale A 41 h, suivi de deux additifs, dont l'objet était le Gabarit d'essayage à l'usage du tailleur et de la mesure industrielle.

10 Depuis cette époque, ces gabarits sont bâtis de la même façon que le vêtement réel. Ils permettent l'essayage d'après la morphologie et la conformation de la personne à habiller, tout en suivant la ligne que la mode impose.

La présente invention a pour objet d'apporter des modifications techniques jugées essentielles pour un ajustement plus affiné du gabarit et, par suite, 15 du patron en papier, carton ou autre, qui lui correspond. Ce gabarit est dénommé dans la présente invention par le terme mieux adapté de Témoin d'Essayage. Dans le cas d'un veston, par exemple, le Témoin d'Essayage en tissu thermo-collé ou matière souple, tissé ou non tissé, est assemblé par des coutures machine aux côtés, au milieu du dos et aux épaules. Il a, comme les gabarits 20 précédents, la ligne générale du vêtement désiré.

L'objet n°1 de l'invention réside dans le fait qu'on ajoute, en dehors des coutures de montage 1A, 2A, 3A, 4A Fig.1 et 2 -Pl.1/5

a) DEVANT: 4 FENTES MOBILES ADHESIVES

2 verticales 1B, près de la couture du côté Fig.1 -Pl.1/5

25 2 horizontales 2B, près de la couture des épaules Fig.1 -Pl.1/5

b) DOS : 2 FENTES MOBILES ADHESIVES

2 verticales 3B, près de la couture du côté Fig.2 -Pl.1/5

30 Ces fentes sont prises dans le droit fil du tissu pour conserver la ligne originale du vêtement. Au cours de l'essayage, qui est en fait, l'adaptation du Témoin à la personne à habiller, ces fentes horizontales et verticales peuvent être déplacées avec une grande facilité. Par exemple, le déplacement et l'ouverture des fentes verticales du devant et des côtés, si la personne 35 est obèse. Ces modifications sont reportées sur le patron préalablement réglé, correspondant à la taille du Témoin d'Essayage.

L'objet n°2 de l'invention est caractérisé par un Gabarit de Dos, de même matériau que le patron ou de matériau différent 1F 2F 3F 4F 5F , -
Fig.4 Pl.3/5.

Il s'applique sur la partie comprise entre l'encolure et les omoplastes du patron développé 1f 2f 3f 4f 5f - Fig.4 Pl.3/5.

Ce Gabarit de Dos permet d'affiner et de faciliter la rectification du haut du dos, rendue nécessaire par une tenue voutée, exagérément droite et/ou par une dissymétrie des épaules.

L'ouverture mobile horizontale à la hauteur des omoplastes 6a Fig.2 Pl.1/5 et Fig.3 Pl.2/5, objet d'une précédente invention, ne suffit pas à elle seule à régler parfaitement épaules et dos. Le déplacement de cette ouverture sur les omoplastes, à l'essayage, est transmis par le Gabarit de Dos.

Prenons un exemple, toujours dans le cas d'un veston: la personne à habiller est voutée. A l'essayage du Témoin, on écarte l'ouverture à la hauteur des omoplastes 6a, de 1,2 ou 3cms selon le degré de voûture. Le Gabarit de Dos est appliqué sur le patron. Les points 2F, 3F, 4F, 5F du Gabarit se déplacent autour du point 1f du Patron pour prendre en compte la correction. Le point 2F du Gabarit de Dos s'écarte du point 2f du Patron de 1,2 ou 3cms pour allonger le haut du dos. Les autres points suivent le même déplacement vers le haut.

Il ne reste plus qu'à dessiner la nouvelle forme de l'encolure, de l'emmanchure et de l'épaule en suivant le tracé du Gabarit de Dos. On reporte la même correction de l'autre côté du dos, en retournant le Gabarit de Dos.

L'objet n°3 de l'invention est constitué par ce Patron entier développé. Celui-ci est définitivement réglé en deux opérations rapides:

a) L'essayage du Témoin sur la personne à habiller, au cours duquel les corrections sont faites grâce à l'ouverture 6a et à l'aide des 6 Fentes mobiles.

b) Le report de ces corrections sur le Patron, avec en outre, celles qui sont apportées par le Gabarit de Dos.

A partir de ce Patron Entier Développé Réglé s'effectue le tracé direct sur le tissu retenu pour fabriquer le vêtement, soit dans l'atelier du tailleur, soit dans l'usine du confectionneur, selon les cas.

Les TEMOINS d'ESSAYAGE sont au nombre de huit. Chacun correspond à un tour de poitrine différent. Il y a également huit GABARITS DE DOS et huit PATRONS ENTIERS DEVELOPPES.

Les vingt-quatre pièces précitées constituent le Système d'exploitation de l'invention. Leurs composants respectifs font partie de l'invention, séparément ou ensemble, à titre de produits industriels nouveaux.

L'invention s'applique à tous les genres de vêtements masculins ou
5 féminins, les mêmes fentes étant placées dans les emplacements propres à chaque vêtement: veste, veston pantalon, gilet, pardessus, manteau, costume.

REVENDICATIONS

- 1 1/ DISPOSITIF en vue d'ajuster les vêtements à confectionner aux
conformations exactes de chaque usager, caractérisé en ce qu'il comporte
un TEMOIN d'ESSAYAGE (1 et 2) présentant 6 fentes mobiles indépendantes des
coutures (1b,2B,3B) et indépendantes de la fente horizontale réglable (6A)
5 située dans le dos. Il est complété par un GABARIT DE DOS (GD - 4) en carton,
qui permet de régler le haut du dos, de l'encolure aux omoplates et de reporter
la forme modifiée sur un PATRON ENTIER DEVELOPPE.
- 2/ DISPOSITIF selon revendication 1 caractérisé en ce que le TEMOIN d'ESSAYAGE
(1 et 2) en tissu thermo-collé, comporte 6 fentes mobiles indépendantes des
10 coutures, prises dans le droit fil du tissu, dont 2 fentes mobiles adhésives
verticales (1B) et 2 horizontales (2B) sur le devant, et 2 fentes mobiles
adhésives verticales dans le dos (3B).
- 3/DISPOSITIF selon revendication 1 et revendication 2, caractérisé par un
GABARIT DE DOS (GD - 4) chargé de prendre en compte les rectifications
15 apportées au TEMOIN d'ESSAYAGE par la fente mobile réglable horizontale
située dans le dos (6A) en vue de reporter la forme modifiée sur le PATRON
ENTIER DEVELOPPE (3). Ce GABARIT DE DOS est caractérisé en outre par le fait
qu'il peut être appliqué par simple retournement tant du côté droit que du côté
gauche sur le PATRON ENTIER DEVELOPPE (3).
- 20 4/DISPOSITIF selon revendications 1, 2 et 3 caractérisé par un PATRON ENTIER
DEVELOPPE (3) pré-réglé au moyen des données du TEMOIN d'ESSAYAGE (1 et 2) et
du GABARIT DE DOS (4).
- 5/DISPOSITIF selon la totalité des revendications 1 à 4, caractérisé par le
fait que chaque taille comporte un TEMOIN d'ESSAYAGE, un GABARIT DE DOS, un
25 PATRON ENTIER DEVELOPPE.

* * * * *

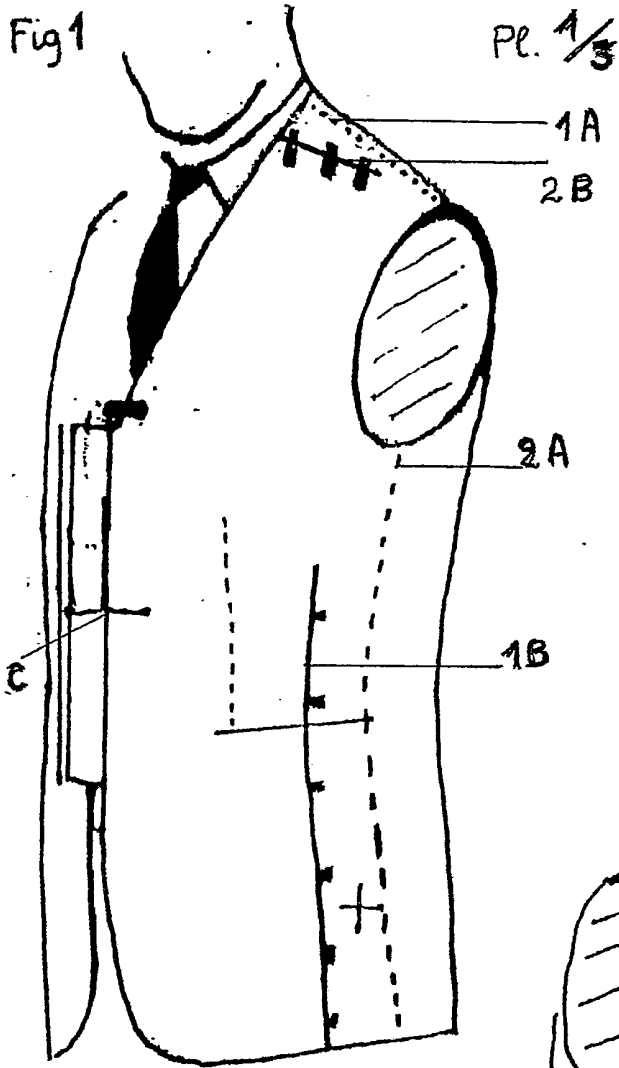


fig 1

Fig 2

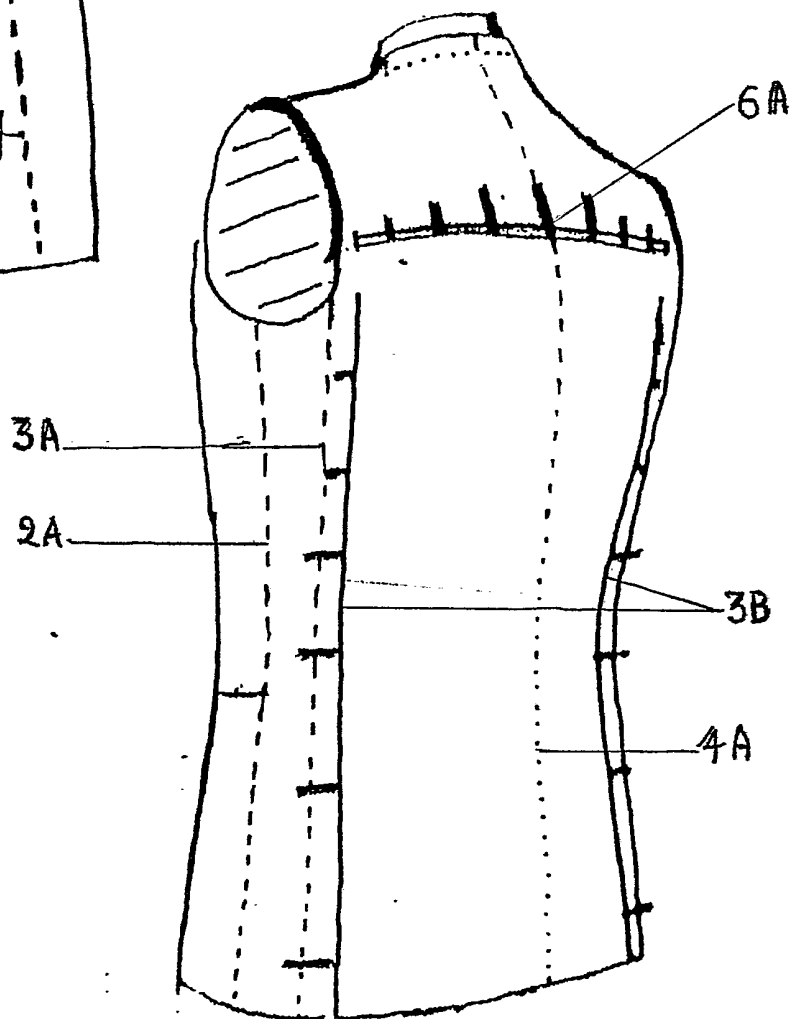
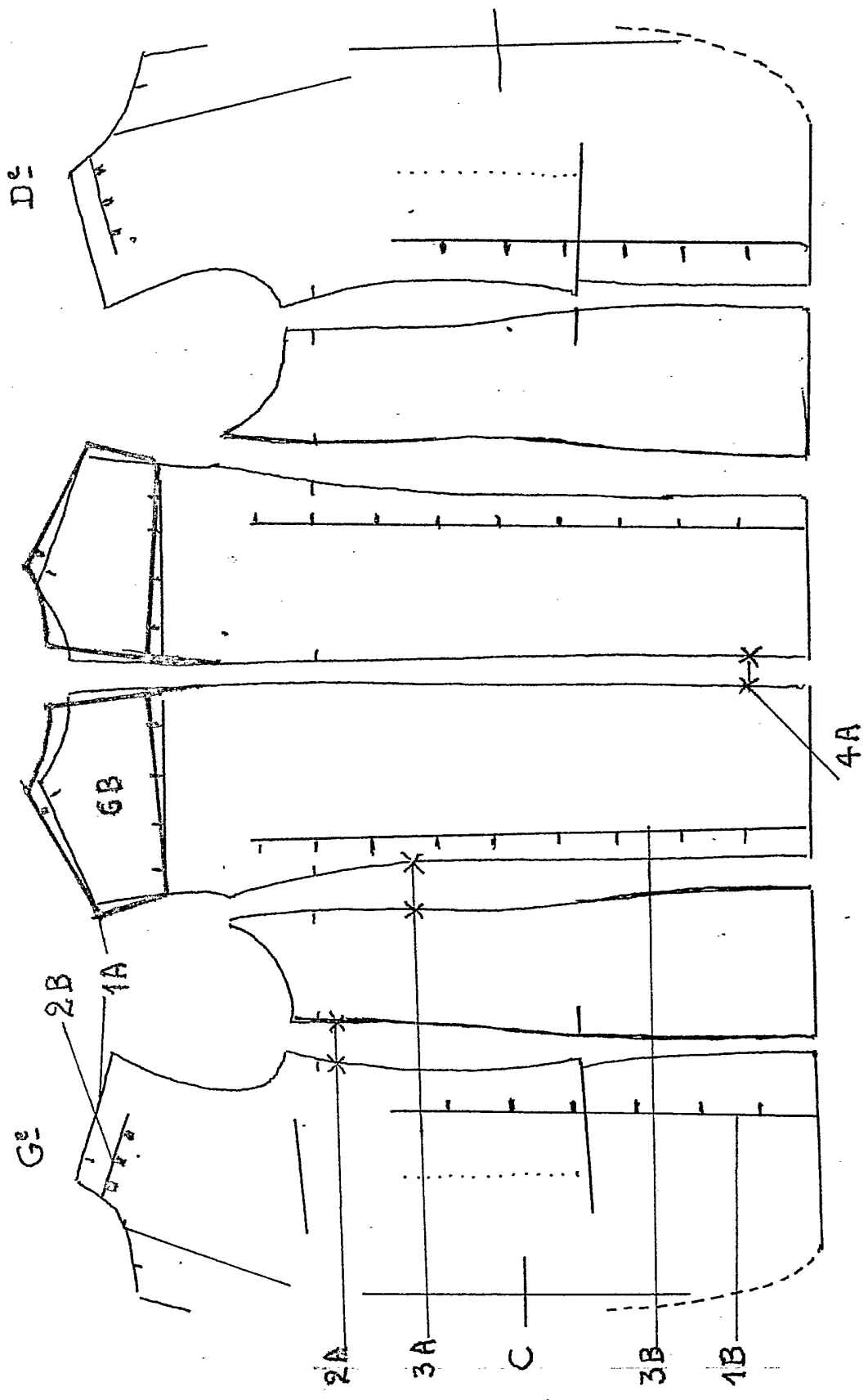


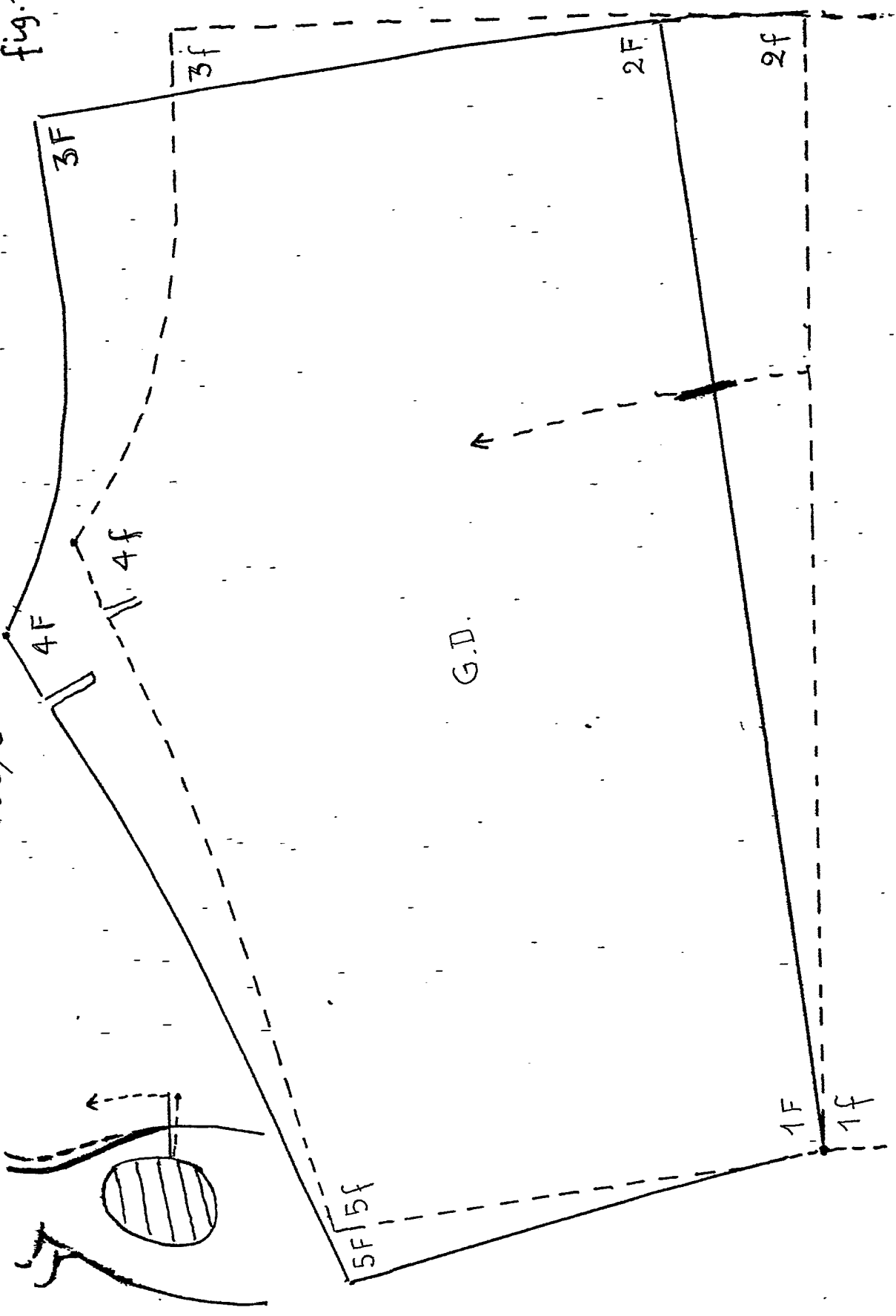
fig. 3

Pl. 2/3



P23/3

fig. 4



INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE
établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FR 9013584
FA 453727

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
A	FR-A-1 540 470 (P. VAUCLAIR) * le document en entier * ---	1
A	BE-A-541 132 (R. LEVEQUE) * revendications 1-5; figures 1-2 * ---	1
A	FR-A-1 161 855 (BELLE JARDINI RE) * le document en entier * ---	1
A	FR-A-1 361 974 (A. CICCONE) * le document en entier * ---	1
A,D	FR-A-1 581 470 (L. PASCAL) * revendications 1-20; figures 1-3 * -----	1
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
		A41H
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
02 JUILLET 1991		GARNIER F.M.A.C.
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>		